



## Charte de participation aux Opérations GRAND LARGUE

L'Association Initiatives GRAND LARGUE (AIGL), constituée sur les bases du "volontariat" et du "bénévolat", s'est donnée pour but - par des rencontres- de faire découvrir le milieu maritime et la navigation " à des jeunes qui n'en auraient peut-être jamais eu l'occasion" ( Eric TABARLY, Président d'honneur).

A cette effet, l'Association propose et organise des week-ends en bateau dits Opérations GRAND LARGUE. Celles-ci rassemblent, dans un esprit d'échange et de partage, jeunes et adultes, propriétaires de bateau et éducateurs, ainsi que les différents partenaires qui apportent leur aide à ces actions.

C'est précisément pour que chaque opération GRAND LARGUE soit une réussite pour chacun des participants que ceux-ci s'engagent à respecter, dans son esprit et dans sa lettre, la charte de participation de l'A.I.G.L.

Cette charte de participation, support de rencontres et d'échanges, base de participation et d'implication garante du respect de l'organisation, constitue donc la référence commune pour tous, qu'il soit organisateur, skipper, jeune ou éducateur.

### **LE JEUNE :**

Il apporte :

**Sa motivation** par l'adhésion aux objectifs qui sont la découverte de la navigation et de la vie à bord d'un bateau.

**Son implication** par la prise en compte des spécificités :

☞ De la vie au port :

- ☞ déplacement sur les quais,
- ☞ circulation d'un bateau à l'autre,
- ☞ respect du matériel.

☞ De la vie à bord :

- ☞ du rangement utile et fonctionnel,
- ☞ du partage des tâches,
- ☞ du matériel de sécurité et de navigation sophistiqué, fragile et coûteux.

**Sa participation** s'exprime à travers son engagement dans les activités proposées:

☞ En mer il contribue :

- ☞ Aux manœuvres propres à un voilier (hisser les voiles, faire les nœuds...),
- ☞ à la navigation (tenir la barre, comprendre le vent, situer un bateau sur une carte...),
- ☞ à la découverte du matériel de sécurité et de son utilisation.

☞ A bord il s'investit dans :

- ☞ l'organisation des repas (préparation et nettoyage...),
- ☞ le rangement du bateau et des espaces de vie (carré, cabine...),
- ☞ la pêche et le matelotage.

☞ A terre il est actif dans :

- ☞ les animations spécifiques à chaque sortie (soirée, canoë, jeux, pot de retour...),
- ☞ le partage du vécu de la journée (échange avec les participants, concours photos...).

## L'EDUCATEUR :

Représentant d'une institution Personne Morale qui adhère et parce qu'il adhère lui-même aux objectifs de l'A.I.G.L. que l'éducateur "motivé" participe à une Opération Grand Large.

**Il s'approprie** le projet par :

- ☞ la recherche d'informations sur les finalités de cette organisation et les modalités pratiques;
- ☞ la préparation des jeunes à l'opération,
- ☞ la recherche de l'adhésion du jeune.

**Il est le garant** de l'implication, de l'information et de la participation des jeunes

**Il est responsable** sur et en dehors du bateau et lors de l'activité :

- ☞ des jeunes :
  - ☞ de leur équipement,
  - ☞ de leur comportement,
  - ☞ de leurs actes.
- ☞ du respect des services et des règles de vie à bord et dans un port,
- ☞ du respect du matériel.

**Il est chargé** de la prise de contact et de la relation avec le skipper et le co-skipper.

## LE SKIPPER ( et le CO-SKIPPER) :

C'est parce qu'il adhère aux objectifs de l'A.I.G.L. que le skipper "motivé" participe à une Opération Grand Large.

**Son adhésion** se concrétise :

- ☞ par la mise à disposition gracieuse de son bateau,
- ☞ par le partage de son temps et de sa passion avec les jeunes,
- ☞ par sa fonction de capitaine, gage d'une référence adulte, porteuse d'expérience, d'humanité et de compétence.

**Son implication**, respectueuse des jeunes et de leur milieu, consiste :

- ☞ à assurer la responsabilité :
  - ☞ de l'équipage et de la sécurité du bateau,
  - ☞ du respect des choix des consignes de l'organisation,
  - ☞ des choix techniques de navigations.
- ☞ à faire découvrir la vie à bord, le milieu marin et les divers aspects de navigation,
- ☞ à participer, avec l'éducateur, à la convivialité, la bonne humeur et le confort de tous.

## L'ORGANISATEUR :

C'est parce qu'il **est passionné** de mer, de navigation, de voile, de découvertes et de rencontres et parce qu'il **est décidé** à partager, développer et faire vivre son expérience que la personne physique, adhérente aux objectifs de l'A.I.G.L; s'engage volontairement à participer à l'organisation d'une ou des Opérations, c'est à dire à contribuer à leur préparation, mise en place et réalisation.

**Il participe** ainsi bénévolement, selon son temps, sa disponibilité et ses moyens, à :

- ☞ l'administration et/ou l'organisation générale,
- ☞ la sécurité et la navigation,
- ☞ l'intendance,
- ☞ l'animation d'une soirée.

**Il est garant** et responsable de la tâche qu'il assume par délégation du Conseil d'Administration.

*Approuvé par le Conseil d'Administration le 12 février 2003*